

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n° A037/2018 en date du 09/02/2018, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GOUSSAINVILLE.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de GOUSSAINVILLE, sise 1 Place de la Charmeuse, pendant une durée de 33 jours consécutifs du **vendredi 16 mars 2018 - 8h30, au mardi 17 avril 2018 - 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, soit :

- les mardi et mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h30 ;
- le jeudi de 14h00 à 17h30 ;
- le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 11h30.

Par ordonnance en date du 20 juillet 2017, le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Madame Françoise de MENTHON en tant que commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets, non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Goussainville.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment le projet de PLU et son évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que l'avis des personnes publiques associées seront consultables sur le site internet de la commune : www.ville-goussainville.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Goussainville dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse figurant ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou par courrier à l'attention du Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 1 Place de la Charmeuse, BP10030, 95191 GOUSSAINVILLE CEDEX, ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu2018@ville-goussainville.fr.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à l'Hôtel de Ville de GOUSSAINVILLE, situé 1 Place de la Charmeuse à GOUSSAINVILLE les :

- vendredi 16 mars 2018 de 8h30 à 11h30
- samedi 24 mars 2018 de 8h30 à 11h30
- jeudi 29 mars 2018 de 14h30 à 17h30
- mercredi 4 avril 2018 de 14h30 à 17h30
- mardi 10 avril 2018 de 8h30 à 11h30
- mardi 17 avril 2018 de 14h30 à 17h30

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Mme Anne-Sophie FRARIER à la direction de l'urbanisme de la mairie de Goussainville.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à la Mairie de Goussainville – Direction de l'urbanisme et sur le site internet de la ville (www.ville-goussainville.fr).

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.